

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 2 OCTOBRE 2018 A 18 H 30
SALLE DE LA MAIRIE VERPILLIERES

Effectif légal : 11

Convocation du 25/09/2018

Nombres de Conseillers en exercice : 11

L'an deux mille dix-huit, le mardi 2 octobre, à dix-huit heures trente minutes s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de VERPILLIERES à la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe HAGUET, Maire

Présents : Madame TOPART Virginie, Madame HERBET Nicole, Monsieur HERBET André, Monsieur MORIN Gérard, Monsieur LEVERT Fabien.

Absents excusés : Madame LEVERT Jocelyne (pouvoir Fabien LEVERT), Madame MORA Jacqueline, Monsieur LEVERT René, Monsieur POULET William, Monsieur HERBET Nicolas (pouvoir Monsieur HERBET André).

Secrétaire de séance : Madame TOPART Virginie.

1) PRIME SECRETAIRE.2018-10-02-20

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la secrétaire qui souhaite obtenir une prime de 300 € 00 net pour la fin de l'année 2018. Il rappelle que malgré sa blessure, Madame AMORY a continué de travailler sur tous les dossiers dont elle avait la charge. Il demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont accepté à l'unanimité d'accorder cette somme à la secrétaire, ils donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'attribution de la prime et pour toutes démarches afférentes.

2) POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS ET A VENIR.2018-10-02-21

Les travaux d'enfouissement des réseaux de la Grande Rue et de la rue de l'Eglise sont en cours. L'avenant établi par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme qui prévoyait une charge de 55 % à la commune a été revu à son taux initial de 45 %. De ce fait, la subvention d'un montant de 14 742 € 00 a pu être demandée et devrait faire l'objet d'un règlement rapide. De plus, cela a permis de demander dans un même temps le règlement de la subvention de l'Etat d'un montant de 3 000 €00.

Le devis pour la réalisation du plancher de l'église est envoyé, il reste à voir les disponibilités de l'entreprise pour le commencement des travaux.

Le Conseil Départemental a procédé au règlement de la subvention concernant l'accès aux personnes à mobilité réduite, la somme de 516 € 00 devrait arriver rapidement.

3) ENTRETIEN DU VILLAGE.2018-10-02-22

Au regard du travail concernant l'entretien du village, l'assemblée doit réfléchir au nombre d'heures de travail de l'agent technique. En effet, les heures qui lui sont accordées paraissent insuffisantes par rapport au travail à effectuer. Il serait pertinent d'ajouter une demi-heure hebdomadaire, ce qui amènerait le temps de travail à 2 h 00 par semaine.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité de modifier la durée hebdomadaire de l'agent technique à deux heures, ils donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération à partir du mois d'octobre 2018 et pour toutes démarches afférentes.

Un courrier a été reçu de Monsieur HERBET Nicolas et Madame LECOQ Angéline sollicitant l'autorisation de mettre des cailloux sur le trottoir devant leur maison. Ils précisent que les travaux seront à leur charge.

Les membres du Conseil Municipal souhaitent que les cailloux soient de couleur jaune, un courrier leur sera adressé en ce sens.

4) AVIS SUR LA CREATION DE LA NOUVELLE COMMUNE « LES 3 RIVIERES ».2018-10-02-23

Le 23 aout dernier, les communes de Contoire-Hamel, Pierrepont-sur-Avre et Hargicourt ont délibéré en vue de la création d'une commune nouvelle nommée « Les 3 rivières » pour le 1^{er} janvier 2019. Dans leur délibération, les trois communes ont affirmé leur volonté d'être rattachée à la Communauté de Communes du Grand Roye et, ainsi que le prévoit le II de l'article L.2113-5 du code du CGCT, les communes membres peuvent exprimer leur avis à compter de la saisine en date du 14 septembre 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis à l'unanimité un avis favorable au rattachement des communes de Contoire-Hamel, Pierrepont-sur-Avre et Hargicourt. Ils donnent tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de la délibération et toutes autres démarches afférentes.

5) CHEMIN RURALET ROUTES SALES.2018-10-02-24

Durant l'installation des candélabres par l'EITF, il a été nécessaire de définir l'accès au chemin rural n°14 dit aussi chemin du Tour de Ville, qui n'avait plus ses limites. Afin de parfaire le tracé du chemin Monsieur le Maire se charge de voir avec l'entreprise EITF pour terminer le bornage du chemin.

Il est de plus demandé à l'assemblée de réfléchir au maintien de la propreté des voies de circulation et suggestion est faite de demander aux responsables des souillures de procéder au nettoyage de la voie ou de régler la facture correspondante à ce nettoyage.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité d'entériner la proposition ci-dessus, ils donnent tous pouvoir à Monsieur le Maire pour établir un Arrêté réglementant la propreté des routes et chemins communaux avec paiement de la facture de nettoyage en cas d'infraction et toutes autres démarches afférentes.

6) RESERVE INCENDIE.

Dans le but de déterminer le niveau souhaitable des mares qui servent de réserve à incendie, il sera demandé au SDIS de bien vouloir nous apporter des précisions afin que ces niveaux soient conformes à leur souhait.

7) ORGANISATION SCOLAIRE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un nouveau mode de calcul va être mis en place pour la répartition des charges scolaires du regroupement dont fait partie la commune. En effet, suite à la réforme de l'enseignement, les élèves se trouvant dans une zone d'éducation prioritaire sont en effectif réduit, de manière à faciliter l'apprentissage de la lecture en classe de CP. Pour Verpillières l'effectif de la classe 2018/2019 est de 12 élèves, toutefois, les charges de fonctionnement sont toujours identiques à l'année précédente. Chaque village abritant une classe, doit communiquer les dépenses liées aux charges courantes, de façon à effectuer une analyse des nouvelles dispositions à intervenir.

8) COMITE DES FETES : BATIMENT DE RANGEMENT

Suite à la réflexion entrepris sur les possibilités de l'installation d'un bâtiment de rangement du matériel du Comité des Fêtes, il est proposé d'étudier la faisabilité technique et financière de créer :

Côté gauche de la salle polyvalente (en regardant la salle de la place) : installation du bâtiment de rangement

Côté droit (dans le prolongement des sanitaires) : installation d'un auvent

Monsieur MORIN est en charge des plans.

9) REFECTION STADE DE FOOTBALL.

Suite à une première évaluation de 10 à 15 000 € 00 faite pour l'extension du terrain de football, des devis vont être demandés de façon à voir si ce coût peut être diminué ; un tel budget ne serait pas possible pour la commune.

De plus, Monsieur LEVERT Fabien se charge de contacter les entreprises : FOUBLIN, SAUVAL et BERLANCOURT pour la réfection du terrain.

10) QUESTIONS DIVERSES :

Pour qu'un nettoyage complet de la salle polyvalente soit effectué une fois par an, il est présenté un devis de 11 h 00 établi par SOMME EMPLOI SERVICES, toutefois, un autre devis sera demandé à ISA SERVICES afin de voir si les coûts sont identiques.

Madame LEVERT Jocelyne est en charge du dossier qu'elle mènera à son terme.

De même, il est envisagé d'acheter un nouveau réfrigérateur.

La séance est levée à 20 h 45.